

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE HISTOIRE

Sujet :

Enseigner « La chrétienté médiévale »
en classe de seconde

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'enseignement d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. spécial n°4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire, classe de seconde, Jean-Marc Vidal et Hugo Billard (dir.), Magnard, 2015, p. 76-77.
- **Document C** : Manuel d'histoire, classe de seconde, Guillaume le Quintrec (dir.), Nathan, 2015, p.76-77.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : F. Mazel, *L'évêque et le territoire*, Paris, le Seuil, 2016, p. 12-13.
- **Document E** : Philippe Portier, *L'épiscopat catholique dans l'espace politique français*, revue *Projet*, 2014. [En ligne]

Document A : Extraits du programme d'enseignement d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. spécial n°4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème 3 : Sociétés et cultures de l'Europe médiévale du XIe au XIIIe siècle

<i>Question obligatoire</i>	
La chrétienté médiévale	<p>La question traite de la place fondamentale de la chrétienté dans l'Europe médiévale en prenant appui sur deux études :</p> <ul style="list-style-type: none">- un élément de patrimoine religieux au choix (église, cathédrale, abbaye, œuvre d'art...), replacé dans son contexte historique- un exemple au choix pour éclairer les dimensions de la christianisation en Europe [...].

Extraits de la fiche Eduscol

PROBLÉMATIQUES

Le programme invite à s'intéresser au phénomène qui donne son unité à l'Europe médiévale : l'omniprésence de l'Église et de la religion chrétienne. Il est étudié durant ce que les médiévistes appellent le « Moyen Âge central », période qui se caractérise du point de vue religieux par un renouveau de l'institution ecclésiale à travers l'affirmation de l'autorité pontificale, l'affirmation de la sacralité de la fonction sacerdotale, l'encadrement croissant des fidèles et la lutte contre les autres formes de religion ou de pratique religieuse. Ce phénomène est mis en évidence dans deux de ses dimensions :

- L'importance de la religion dans la vie et les représentations des chrétiens de l'époque médiévale ainsi que le poids de l'Église dans les différents domaines de la vie économique, sociale et culturelle : une première étude (un monument ou une œuvre d'art) replacée dans son contexte, permet de montrer la place dominante de l'institution ecclésiastique, appuyée sur un système de croyances qui se développe et se complexifie.

- Le renforcement de la cohésion et de l'encadrement de la chrétienté s'accompagne d'une intolérance croissante à l'égard de la dissidence religieuse : une seconde étude met ainsi l'accent de manière dynamique sur le développement de la doctrine religieuse ainsi que sur le processus de renforcement de l'influence et du contrôle de l'Église sur la société avec l'appui du pouvoir politique, suscitant un renouveau des contestations souvent qualifiées d' « hérésies », qui sont durement réprimées.

SUPPORTS D'ÉTUDE

Le choix de l'étude est très ouvert. Il est cependant recommandé de retenir une entrée permettant une approche large de la problématique et une ouverture sur plusieurs aspects de la question. Pour la première, on peut ainsi choisir:

- Une église ou une cathédrale : elle permet d'aborder, à travers l'exemple d'un monument central dans la ville ou le village et destiné à l'accueil des laïcs de toutes conditions, la spiritualité médiévale, la question de l'encadrement des fidèles, la puissance économique de l'Église, son rôle culturel, ses liens avec les autorités. [...]

PIÈGES À ÉVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Centrer l'étude sur l'institution ecclésiale exclusivement (l'Église), au risque de négliger le rôle, l'attitude et les représentations des croyants (la chrétienté) [...]

- Penser l'Église comme distincte de la société, alors qu'elle en fait pleinement partie et qu'elle influence son évolution autant qu'elle est influencée par elle.

Cet espace continu, homogène, hiérarchisé, territorialisé en somme, n'est pas le tout de l'espace des sociétés humaines. L'anthropologue des sociétés africaines comme l'historien des relations féodales le savent bien, qui sont régulièrement confrontés à des logiques de réseaux – des liens interpersonnels primant sur les appartenances territoriales - ou à des phénomènes de cospatialité – des droits et des usages concurrents se chevauchant sur un même espace - renvoyant à d'autres conceptions et d'autres pratiques de l'espace. Les mutations que connaissent nos sociétés occidentales depuis une vingtaine d'années peuvent nous aider à mieux percevoir et à mieux juger cette variété, sans l'enfermer dans l'impasse téléologique qui mènerait de l'archaïsme des tribus à la modernité des Etats. En effet, la mondialisation des échanges et l'essor du capitalisme financier, la mobilité des hommes et le brassage des cultures, la diffusion de l'information et les réseaux sociaux numériques, l'affirmation, au moins dans l'Union Européenne, d'entités supranationales et d'une concurrence des normes législatives, sont autant de figures de notre modernité qui font subir maints assauts aux territoires familiers de nos Etats-nations, diversifiant les pratiques socio-spatiales des individus et ébranlant les conception classiques de la souveraineté.

Le parcours auquel invite ce livre s'inscrit dans cette perspective : approcher, décrypter et essayer de comprendre le rapport singulier d'une société à l'espace. Son objet d'étude dans la longue durée, de l'Antiquité tardive au XIIIème siècle, de la transformation de la cité antique en diocèse médiéval. Cet objet se situe à l'articulation de l'institutionnel et du social, du civil et de l'ecclésial, du politique et du religieux. Depuis le XIXème siècle, cette question a été abordée presque exclusivement dans le cadre conceptuel de la géographie historique. Celle-ci en a proposé une approche à la fois étriquée, qui se limite le plus souvent au jeu de la reconstruction des circonscriptions, et figée. En effet, ce que les historiens appellent le « principe d'accommodement », c'est-à-dire l'adoption par l'Eglise des structures de l'Etat romain au cours du IVème siècle à la suite de la conversion de Constantin, aurait résolu le problème avant même qu'il ne se pose : les diocèses constituerait la simple transposition des cités antiques dans le champ ecclésiastique. [...]

Le pari de cet ouvrage est de considérer, au contraire, que si une certaine résilience existe bien sûr, en particulier dans le discours, l'évolution conjuguée de la société chrétienne et de l'institution ecclésiale a en réalité modifié le sens, les usages et les formes de l'espace qu'elles produisaient et qui contribuaient en retour à les façonner. [...] Cette transformation de longue durée, qui connaît cependant de nets moments d'accélération, soulève deux enjeux principaux. Le premier est lié à la nature du pouvoir et à l'évolution des subtiles relations entre domination traditionnelle, domination charismatique et domination rationnelle, technique ou administrative, pour reprendre la classique typologie wébérienne. Le second enjeu renvoie au lieu d'exercice de ce pouvoir et au rapport entre transformation sociale et territorialisation de la domination. Le pouvoir épiscopal apparaît en effet comme le creuset d'une nouvelle souveraineté fondée sur un rapport au peuple territorialisé, à travers l'exercice d'une juridiction et d'une fiscalité spécifique : une nouvelle souveraineté inventée dans les siècles centraux du Moyen Age plus qu'héritée de l'ancienne Rome et qui inspira les Etats princières ou monarchiques.

Document E : Philippe Portier, « L'épiscopat catholique dans l'espace politique français », revue *Projet*, 2014. [En ligne]

En un siècle, le rapport de l'Église catholique au politique a changé du tout au tout. Longtemps soudé dans la résistance à la République laïque, l'épiscopat s'est mû, dans la seconde moitié du XXe siècle, en soutien du pluralisme et de la citoyenneté républicaine. Sans pour autant renoncer à peser, au nom de la loi divine.

L'enracinement de la France dans la modernité démocratique ne s'est pas fait dans le silence de l'Église catholique. En dépit des requêtes du courant républicain « intégriste ». Les évêques n'ont cessé de prendre part au débat public, en excitant toujours du même argument : sans être du monde, l'Église a reçu mission de son fondateur de placer ce séjour terrestre sous la gouverne du Verbe divin, non point par appétit de pouvoir, mais pour permettre aux hommes de construire leur bonheur et d'accéder au salut dans l'autre monde.

Si la raison de l'intervention épiscopale est demeurée inchangée, sa forme a évolué, pour des motifs qui tiennent, tout à la fois, à la réflexion théologique de l'Église et à sa position dans la société française. Le XX^e siècle a vu se succéder deux grandes formules d'intervention. Des années 1880 aux années 1940, l'épiscopat s'inscrit dans une logique de la résistance. Encore attachée au modèle de l'État catholique, l'Église se tient dans l'opposition à la République laïque, dont elle réprouve le pluralisme constitutionnel.

À partir des années 1960, c'est une logique de l'« animation » qui s'impose. Porté par la théologie de la *libertas religiosa* mise en avant au concile Vatican II, l'épiscopat admet alors, sans réticence, la validité intrinsèque de l'ordre démocratique, en s'évertuant cependant à en infléchir les normes, par son intégration dans l'espace délibératif. [...]

L'Église dénonçait hier la constitution pluraliste de la modernité, elle est désormais l'un des supports de la citoyenneté républicaine. [...]

Inculturation et nécessité.

Tout le problème est de savoir comment jouer ce rôle d'« animateur » (au sens de celui qui, tel le chrétien de l'épître à Diognète, donne une « âme » au corps social qui l'abrite) du débat public. L'épiscopat articule une double rhétorique. Une rhétorique, d'abord, de l'inculturation : il s'agit d'intervenir en s'appuyant sur le langage commun, en évitant un lexique qui ne serait recevable que par un cercle restreint de fidèles. [...] En 2012, au moment de la controverse sur le mariage entre personnes du même sexe, M^{gr} Lacrampe lui fait écho : « L'Église est dans son droit quand elle apporte sa propre contribution à un débat de société, dans le respect des opinions diverses. »

Mais une autre rhétorique intervient aussi, celle de la nécessité. S'ils placent la forme démocratique au sommet de la hiérarchie des régimes et adoptent en son sein, à rebours, par exemple, des épiscopats espagnol ou italien, la posture du « magistère modeste », les évêques français entendent bien, simultanément, rappeler au législateur qu'il ne dispose pas à lui seul de la possibilité de définir le bien et le mal. C'est un point persistant et probablement indépassable du discours catholique : au-dessus de la loi des hommes, trône la loi divine-naturelle, sans le secours de laquelle la société ne peut que sombrer dans l'*hybris* (la démesure).